

de persévérance et au tact de plusieurs délégations. Celles d'Afrique et d'Asie ont en outre fait preuve d'un esprit conciliant à l'endroit des questions suivantes: le Maroc, la Nouvelle-Guinée occidentale, le plébiscite au Togo britannique et la situation faite aux Sud-Africains d'origine indienne. Elles ont consenti à des concessions temporaires, par souci d'une harmonie générale, sans abandonner en quoi que ce soit la cause des pays coloniaux qu'elles avaient épousée. Elles ont sans doute compris que la plupart des membres de l'Assemblée n'étaient pas disposés à entendre la répétition de vieux débats sur les questions coloniales et qu'ils s'opposeraient aux résolutions exigeant des mesures radicales. Par conséquent, la façon relativement raisonnable dont l'Assemblée a traité les questions des colonies semble résulter, pour une bonne part, de la sagacité et du sens des responsabilités des délégations asiatico-africaines.

Energie atomique

Les relations relatives aux utilisations pacifiques de l'énergie atomique et aux effets des radiations nucléaires ont également démontré que les Nations Unies pouvaient collaborer. On a invité les grandes puissances occidentales à modifier la façon dont elles diffusaient leurs idées afin de satisfaire aux objections posées surtout par les délégations arabes, asiatiques et scandinaves. D'autre part, l'Union soviétique n'a guère rallié d'opinions à son point de vue.

Ce serait manquer de sens des réalités que de ne pas percevoir les difficultés que comporte la mise en œuvre des résolutions touchant l'énergie atomique. Les complications qu'entraînerait le fonctionnement de l'Agence de l'énergie atomique commencent seulement à nous apparaître; les négociations sur le statut à lui conférer traîneront en longueur; selon toute probabilité, la création de l'agence pourrait bien tarder. En outre, la commission chargée d'étudier l'effet des radiations nucléaires sur l'homme et sur son milieu ne donnera peut-être pas de résultats immédiats. Les deux organismes ne sont-ils pas indispensables toutefois au monde actuel, parvenu à l'âge atomique; la nécessité de leur succès contraindra peut-être les puissances intéressées à conclure un accord. Quoi qu'il en soit, la dixième session a non seulement démontré que l'ONU continuait de s'intéresser à toutes les questions touchant la création d'une agence internationale de l'énergie atomique, mais elle a mis sur pied le Comité des radiations. Il est probable que la majorité des pays membres continueront de s'intéresser à ces organismes; assurément ils continueront à chercher une solution pratique aux problèmes que pose l'énergie atomique.

Désarmement

La discussion sur le désarmement a été quelque peu décevante, si l'on tient compte des espoirs suscités à la neuvième session. Pour les grandes puissances, il a consisté en une répétition des débats du Sous-Comité du désarmement qui en septembre et en octobre n'avaient donné aucun résultat. C'était peut-être inévitable, vu que l'Est et l'Ouest avaient abouti à une impasse quelques jours auparavant à Genève, au sujet des principales questions pendantes. En fait, les principales puissances et, du reste, les autres États membres n'ont guère eu le temps, avant les discussions de l'Assemblée, d'étudier où l'on en était après les négociations de Genève. Il semble donc que l'Assemblée a été avisée en recommandant que l'on s'applique d'abord à mettre en œuvre des « mesures propres à faire naître la confiance », que l'on crée par exemple un réseau